

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2018

**Étaient présents :** M. Bacci Jean, Mme Santacreu Anne-Marie, M. Riboulet Gilbert, M. Cailleux Marc, M. Genio Giovanni, Mme Genio Ghislaine, Mme Guttin Arlette.

**Absents excusés :** Mme Marotzki Marie-Hélène, Mme Ghesquier Corinne, M. Herriou Jean-Pierre, M. Deligny Franck.

**Secrétaire de séance :** Mme Guttin Arlette.

Quorum atteint.

Début de séance à 18h.

Le compte-rendu du 3 septembre est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant la coupe de bois pour l'exercice 2019 ; et une question diverse sur la demande de la SAFER pour avis de préemption.

### **DELIBERATIONS :**

#### **1 \* Nouvelle gérance pour le Bistrot de pays Le Bellevue :**

M. le maire informe le conseil que M. Diderich, actuel gérant du Bellevue, a donné son congés au contrat de location-gérance qui court jusqu'au 17 janvier 2019 et proposé un couple de repreneurs Mme et M. Poujol.

Lors de l'audition de Mme et M. Poujol pour la reprise du Bistrot de pays, l'avis général des conseillers présents s'est avéré positif. Il est donc proposé de retenir leur candidature pour une période d'essai d'une année à compter du 15 octobre 2018 (date à laquelle M. Diderich prend ses congés pour 2 semaines). M. Diderich sera donc dégagé de ses obligations à compter du 15 octobre 2018.

Quinze jours sont nécessaires pour le transfert de gérance. Durant cette période Le Bellevue sera fermé au public, réouverture prévue le 1<sup>er</sup> novembre. Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer le bail de location-gérance avec Mme et M. Poujol aux mêmes conditions financières que pour le précédent gérant et ce pour une année du 15 octobre 2018 au 14 octobre 2019.

Accord du conseil à l'unanimité.

#### **Coupe de bois ONF :**

Lors d'une précédente délibération du 3 septembre 2018 le conseil avait souhaité suspendre la coupe de bois prévue au planning 2019 de l'ONF (Office national des forêts) et, en revanche, demander à cet organisme de procéder à la vente des bois issus du défrichement des parcelles concernées par le futur projet photovoltaïque. M. le Maire a reçu de l'ONF un courrier précisant que cette solution ne peut pas être retenue en l'état, la coupe prévue au planning doit être réalisée. Elle se fera donc en sus de celle concernant le futur parc photovoltaïque.

Une nouvelle délibération est prise en ce sens.

Accord du conseil à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **Mise en vente d'une parcelle en zone agricole protégée :**

La SAFER a informé M. le Maire qu'une parcelle de 2380 m<sup>2</sup> en zone agricole protégée est mise à la vente et demande si la commune souhaite préempter. Après discussion, il est décidé que M. le Maire se rapproche de la SAFER pour indiquer que la commune souhaite préempter afin de sauvegarder des terres agricoles pour d'éventuels candidats exploitants. M. le Maire est également mandaté pour solliciter une réduction du prix.

### **Cendriers :**

Une demande nous est faite pour installer des cendriers dans certains points du village (trop de mégots au sol). Des bacs remplis de sable seront donc installés en divers lieux pour recevoir les mégots et éviter cette pollution.

**Fin de la séance à 19h30.**